



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ANALYSES  
MICROBIOLOGIQUES 2026 POUR LE  
CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL A  
HABERE-POCHE**

**DÉCISION N° DM-26-055  
EN DATE DU 06 FEVRIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de déterminer les modalités des analyses microbiologiques pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société ABIOLAB-ASPOSAN, située au 60 allée Saint-Exupéry 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN et représentée par Monsieur Denis CONESA, pour la réalisation d'analyses microbiologiques des surfaces de cuisine et alimentaires pour un montant de 643,30€ (six cent quarante-trois euros et trente centimes) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat d'analyses microbiologiques pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2026, avec la société ABIOLAB-ASPOSAN, représentée par Monsieur Denis CONESA, pour la réalisation d'analyses alimentaires et de surfaces de cuisine pour un montant de 643,30 € (six cent quarante-trois euros et trente centimes).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport

**Signé**

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260206-lmc1H13926H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/02/2026 Date de Publication : 06/02/2026
--